Choizitativi



Un projet de télévision de proximité à Choisy le Roi

Une télévision de proximité c'est quoi ?

Une télévision de proximité est constituée d'émissions de télévisions réalisées par les habitants d'un quartier ou d'un village. Il ne s'agit pas de concurrencer les télévisions professionnelles mais plutôt de permettre aux associations et aux habitants de se rencontrer autour d'un projet commun.

L'association CHOIZITATIVI produit : ARTICLE 23, le magazine de l'emploi

Article 23 (ex-Rizoo) est une télévision participative de proximité sur Choisy le Roi.

Elle est conçue par des habitants et des associations de Choisy en collaboration avec des professionnels de la vidéo.

Les vidéos réalisées par les participants rassemblées dans une émission diffusée dans des lieux divers, par DVD, sur Internet.

Article 23 est une émission qui s'inscrit dans le cadre d'un dispositif d'aide à l'insertion professionnelle financé par la communauté européenne.

La participation du public à la production d'une émission de télévision participative, favorise l'éducation à l'image, dynamise les personnes et favorise les liens sociaux.

Ce projet doit permettre à des personnes éloignées de l'emploi de se remobiliser et de découvrir leur environnement à travers une activité valorisante.

Article 23 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme:

Toute personne a droit au travail, au libre choix de son travail, à des conditions équitables et satisfaisantes de travail et à la protection contre le chômage.

Tous ont droit, sans aucune discrimination, à un salaire égal pour un travail égal.

Quiconque travaille a droit à une rémunération équitable et satisfaisante lui assurant ainsi qu'à sa famille une existence conforme à la dignité humaine et complétée, s'il y a lieu, par tous autres movens de protection sociale.

Toute personne a le droit de fonder avec d'autres des syndicats et de s'affilier à des syndicats pour la défense de ses intérêts.

ARTICLE 23: UN MAGAZINE LOCAL AXE SUR L'EMPLOI

Le projet aborde les aspects de l'emploi de deux manières :

- Dans son traitement (initiation et formation des participants afin de réaliser une vidéo pour l'émission)
- Dans sa thématique (exemple de sujet : comment les employeurs perçoivent les jeunes dans leur entreprise, actualités de l'emploi, CV vidéos, etc.)

Pour les participants, les différentes phases se traduisent par l'apprentissage, la découverte, la création et la valorisation.

L'apprentissage :

Les ateliers : Mise en place de modules de formations (écriture, tournage, montage, etc.) ayant comme finalité, la réalisation d'une vidéo.

Les réunions de productions : Durant la préparation des vidéos et par extension de l'émission, les participants se retrouvent de façon ponctuelle ou régulière pour faire un point sur l'avancement du projet.

Les repérages : Les participants prennent des RDVs et se déplacent dans différents lieux de tournage.

Les rencontres : Les participants vont à la rencontre de personnes selon le contenu de leur vidéo. Ces démarches permettent de tisser un réseau et favorisent le lien social.

La création :

Des sujets, des émissions, des reportages et des fictions imaginés, concus et réalisées par les participants.

La valorisation:

<u>Diffusion publique</u>: L'émission sera diffusée dans des lieux publics et populaires de la ville de Choisy (cinéma, bar, MJC, etc.). Présence des équipes. Débats avec

Sur le Web : Création d'un vidéoblog (vidéo + blog). Les émissions seront diffusées intégralement sur le net et archivées. De manière autonome, les participants créeront et communiqueront autour de leur production grâce aux nouveaux outils issus du web (blog, forums, wiki, etc.) Possibilités aux internautes de laisser des commentaires et de dialoguer avec les équipes. DVD : Distribution et prêt.

Pour nous contacter

Olivier Rakotovao

Animateur audiovisuel

Tel: 06 81 44 02 26 Email: choizitativi@gmail.com

Le Vidéoblog

http://choizitativi.viabloga.com/

Choizitativi peut diffuser des réalisations vidéos amateurs ou professionnelles











